

**REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN**

-----

**PROVINCE DES BALE**

-----

**COMMUNE DE PA**

**BURKINA FASO**

*Unité-Progress-Justice*



# **RAPPORT SPECIAL DU MAIRE**

***Mars 2021***

Présenté par

**N. Christine BONOUC/TIANOU**

REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

BURKINA FASO

-----

Unité-Progrès-Justice

PROVINCE DES BALE

-----

COMMUNE DE PA

-----

EMAIL : mairiedepa @ yahoo.fr

## RAPPORT SPECIAL DE L'ANNEE 2020

La reddition des comptes est un principe consacré par les dispositions de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs.

Aussi, l'élaboration du rapport spécial du maire est une exigence du code général des collectivités territoriales notamment en son article 250 qui définit le canevas à suivre.

C'est à cet effet que le présent rapport est élaboré afin de rendre compte non seulement de ma gestion sur le bilan physique et financier de la commune mais aussi de la situation des matières transférées et des activités des différents services de la mairie en 2020.

Le présent rapport spécial annuel s'articule autour des points suivants :

- A. La situation de la commune sur les matières transférées ;**
- B. L'activité et le fonctionnement des différents services de la commune et des organismes relevant de celles-ci ;**
- C. L'état d'exécution des délibérations du Conseil Municipal ;**
- D. La situation financière de la commune ;**
- E. Les perspectives.**

## **A.Situation de la commune sur les matières transférées**

### **➤ Domaine de l'enseignement de base et de l'alphabétisation**

Dans le domaine de l'enseignement de base, la situation de la commune est satisfaisante eu égard au nombre d'écoles construites en matières définitifs. A la rentrée scolaire 2020-2021, la commune de Pâ compte une circonscription d'éducation de base qui totalise quatorze (14) écoles dont une privée avec un effectif de 4198 élèves et de 95 enseignants, un Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire et un Centre d'Education de Base Non Formelle.

En 2020, notre commune a bénéficié de transferts budgétaires de l'ordre de Vingt-neuf millions sept cent douze mille cinquante-deux (29 712 052) francs CFA soit un million deux cent dix-huit mille cinquante-deux (1 218 052) francs CFA pour l'acquisition de matériel spécifiques pour le fonctionnement des écoles, vingt et un millions cent huit mille trente (21 108 030) francs CFA pour l'achat de vivres pour les cantines scolaires du primaire et du préscolaire et sept millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-huit (7 385 970) francs CFA pour l'achat des fournitures scolaires. L'incidence financière se chiffre à huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (8 599 500) francs CFA.

### **Domaine de la Santé**

Concernant le domaine de la santé, la commune de Pâ dispose à ce jour de trois (03) CSPS, les transferts budgétaires de l'Etat à la commune de Pâ au titre de l'année 2020 pour le fonctionnement des CSPS s'élèvent à trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille dix-sept (3 496 017) francs CFA.

Les acquisitions dans ce secteur se décomposent comme suit :

- ✓ Acquisition de produits pharmaceutiques,
- ✓ Achat de petits matériels, outillage et mobilier de bureau et de consommables médicaux,
- ✓ Achat de fournitures de bureau
- ✓ Acquisition de matériel médicotechnique et de protection...

Nous pouvons citer parmi tant d'autres l'acquisition de boites d'accouchements, de boites de pansement, d'un matelas, d'une chaise rembourrée, de pèse-bébé, tensiomètres....

L'incidence financière de toutes ces acquisitions s'élèvent à trois millions deux cent cinquante-deux mille cinquante (3 252 050) francs CFA.

### ➤ **Domaine de l'Approvisionnement en eau potable et Assainissement**

En matière d'eau et assainissement, la commune de Pâ dispose à ce jour de 87 forages dont 65 fonctionnels, 17 en panne, 5 abandonnés. Parmi les forages fonctionnels cinq (05) ont été réalisés en 2020 dont un (01) à Pâ, deux (02) à Boro, et deux (02) Kopélé.

Il existe également 09 puits modernes permanents, 05 puits modernes temporaires, et deux (02) Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS) à Pâ et Hèrèdougou. Lesdits AEPS dispose de quatorze (14) bornes fontaines fonctionnelles et 01 non fonctionnelle et de dix (10) branchements privés à Hèrèdougou.

Hormis les points d'eau ci-dessus cités, nous notons avec satisfaction, la réalisation de 271 latrines familiales (dont 67 à Pâ, 36 à Yamané et 30 à Didié) au profit des ménages et la réalisation sur financement du budget communal de trois (03) forages positifs au profit des trois (03) secteurs de la ville de Pâ(en cours d'exécution).

D'énormes efforts sont déployés pour réduire les maladies liées à la consommation de l'eau non potable par les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Toutefois, aucun transfert budgétaire n'a été reçu de l'Etat au profit de la commune de Pâ au titre de l'année 2020.

### ➤ **Autres domaines transférés**

Concernant les autres domaines transférés, la commune de Pâ n'a pas reçu de financement au titre de l'année 2020. Cela est dû au fait que dans ces domaines, les transferts ne sont pas encore effectifs.

Pour le cas des ressources humaines liées au transfert des compétences, le Maire délivre les différents actes de gestion du personnel de la santé et de l'éducation et ce, dans le respect strict des dispositions ci-après :

- La loi n°081-2015/AN du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'état ;
- La loi n°2017-004/AN du 13 janvier 2017 portant modalités de transfert des ressources humaines entre l'Etat et les collectivités territoriales et son décret d'application.

## **B.L'Activité et le fonctionnement des différents services de la commune et des organismes relevant de celle-ci.**

Au terme de l'article de l'arrêté n°2014-09/MATD/RBMH/PBL/CPA portant organisation de la mairie de Pâ du 06 Août 2014, les services essentiels de la mairie de Pâ sont le Secrétariat général, le secrétariat de la mairie, le service de la comptabilité, le service de la régie de recettes, le service de l'état-civil et des statistiques, le service des matières transférées, le service des affaires domaniales et foncières et le service technique municipal.

### **I. Le Secrétariat Général**

Il est sous la responsabilité d'un Secrétaire Général ; les activités de celui-ci ont consisté à :

- Veiller à l'exécution des instructions du Maire ;
- Gérer les questions relatives au personnel ;
- Suivre les relations avec les domaines transférés ;
- Organiser et coordonner les activités des différents services de la mairie ;
- Superviser la gestion du matériel de la commune ;
- Assurer la signature des documents par délégation ;
- Appuyer à la rédaction des procès-verbaux des sessions, et des procès-verbaux des délibérations du conseil municipal ;
- Veiller à la rédaction, l'archivage et le classement des actes administratifs.

En plus, le Secrétaire Général a suivi de bout en bout l'exécution du plan de passation des marchés (PPM 2020).

## II. Le Service Secrétariat

Le service secrétariat de la mairie est fonctionnel. Il est dirigé par un secrétaire de niveau BEPC ; chargé du traitement, de l'enregistrement et du classement du courrier, de la gestion des audiences du maire et du secrétaire général et de l'exécution de toutes autres tâches connexes à lui confiées par le supérieur hiérarchique dans le cadre réglementaire.

Le tableau suivant donne une liste des actes reçus, traités et classés par le secrétaire en 2020.

### COURRIER DEPART

Bordereau		86
Procès-verbaux session 2020		06
Lettre		131
Communiqué		09
Ordre de mission		141
Arrêté		16
Décision		26
Délibération		08
Congé spécial		
Certificat	Prise de service	21
	Reprise de service	12
	Cessation de service	39
	Non logement	02
	Résidence	26
	Indigence	01
	Origine	
	Visite de site	
Autorisation	Absence	58
	Spectacle	56
	Occupation du domaine	02
	Construire	01
	Inhumer	
Réquisition		
Divers		12

## **COURRIER ARRIVEE**

Lettre	159
Arrêté	16
Décision	01
Bordereau	19
Message	04
Circulaire	03
Offre de service	12
Récépissé	03
Décret	03
Note de service	06
Communiqué	01
Procès-verbal	01
Divers	348

### **III. Le service de la comptabilité**

Le service de la comptabilité est fonctionnel. Les activités suivantes ont été menées au cours de l'année 2020 par ce service :

- Participation à la préparation et à l'élaboration du compte administratif ;
- Participation à l'étude des dossiers économiques ;
- Gestion du matériel et des infrastructures marchandes de la commune de Pâ ;
- Tenue de la comptabilité administrative de l'ordonnateur ;
- Suivi de l'élaboration et de l'exécution des budgets Primitif et supplémentaire ;
- Traitement des salaires et indemnités du personnel ;
- Participation aux travaux de la Commission Communale d'Attribution des Marchés(CCAM);
- Suivi de l'exécution des marchés publics
- Organisation des réceptions dans le cadre des marchés.

### **IV. Le service de la régie de recettes**

Le service de la régie de recettes n'est pour le moment pas fonctionnel car n'ayant pas été créé par arrêté et aucun agent nommé au poste de régisseur. Toutefois, un agent de recouvrement recruté par la mairie en 2019 est chargé de la mobilisation des ressources.

### **V. Le Service de l'état civil et des statistiques**



Le service de l'état civil et des statistiques est fonctionnel. Dirigé par un agent d'Etat-Civil, ses activités en 2020 ont consisté entre autres en :

- L'enregistrement des actes d'état civil.
- La recherche des documents d'état civil ;
- La transcription des actes d'état civil dans les registres ;
- Le dressage des actes d'état civil.
- Délivrance de copies intégrales et d'extrait d'actes de naissance
- Délivrance d'actes divers (certificat de vie, certificat de résidence...)

Le tableau suivant fait le récapitulatif des naissances, des mariages et des décès durant cette période.

### **Enregistrement des naissances, des mariages et des décès du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2020**

#### **Tableau récapitulatif**

<b>Naissances</b>	
<b>Déclaration</b>	<b>Jugements supplétifs</b>
408	717
<b>Mariages</b>	
14	
<b>Décès</b>	
22	
<b>Total</b>	
1161	

Au vu de ce qui précède, il convient de souligner que les jugements déclaratifs de naissance occupent encore une part importante. Ce qui nous interpelle tous à plus de sensibilisation sur les déclarations des naissances et des décès dans les délais légaux de soixante (60) jours.

#### **VI. Le service des matières transférées**

Le service des matières transférées dont le rôle est de suivre l'exercice des compétences transférées par l'Etat à la commune n'est pour le moment pas fonctionnel pour manque de ressources humaines et financières.

#### **VII. Le service des affaires domaniales et foncières**

Ce service est fonctionnel et est animé par un agent domanial et secondé par un agent de communication. En 2020, il a été animé par plusieurs activités à savoir :

- la sensibilisation sur la sécurisation foncière et les procédures d'APFR ;
- la réception, le traitement et la transmission de dossiers d'APFR au RDPF/Boromo ;
- l'affichage des premiers avis au public des procédures d'APFR à Pâ, Kopoïe et Voho ;
- les activités de constatation foncière rurale à Voho, Kopoïe et Boro ;
- la participation au recensement des parcelles non mise en valeur avec la commission ad 'hoc pour l'apurement du passif sur le foncier ;

### **VIII. Le Service Technique Municipal**

Ce service est fonctionnel mais seulement une partie de ses attributions est mis en œuvre, il s'agit du volet sur la politique nationale en matière d'eau, hygiène et assainissement. Il est dirigé par un technicien communal eau et assainissement.

Les activités de ce service en 2020 ont consisté tout d'abord à suivre les activités des Associations d'Usagers d'Eau(AUE), à des rencontres d'échanges sur la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques dans tous les villages de la commune avec les AUE, les CVD et les conseillers municipaux, réaliser un marketing de l'assainissement dans tous les villages pour promouvoir la construction de latrines familiales.

Ensuite, suivre les réalisations des ouvrages d'eau et d'assainissement et participer à leur réception, réaliser l'inventaire des ouvrages hydrauliques et d'assainissement dans tous les 8 villages de la commune de Pâ.

Enfin, sensibiliser sur l'hygiène dans les lieux publics, les restaurants et les débits de boisson et mettre en place le comité de gestion des forages de Pâ, Boro, Kopoï et Voho, faire un inventaire des ouvrages d'eau et d'assainissement au profit de la commune et du ministère de l'eau et de l'assainissement à travers la DREA-boucle du Mouhoun, et suivre le fonctionnement des bornes fontaines des AEPS de Pâ et de Hèrèdougou.

## **C. L'ETAT D'EXECUTION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal a délibéré sur 08 points au cours de l'année 2020. Il s'agit essentiellement des délibérations portant adoption du compte de gestion 2019, du compte administratif, gestion 2019, du budget supplémentaire, gestion 2020 et des délibérations portant acceptation et affectation de la subvention du Projet National de Développement Rural Productif (PNDRP), adoption du Plan Annuel d'Investissement Communal gestion 2021, du Budget Primitif 2021, et d'autorisation d'exploitation de terrains sis hors lotissement de quarante (40) et trente-huit(38) hectares à usage d'habitation à Pâ par la société immobilière Z.I.G S.A.R.L.

La majorité des délibérations sont déjà en exécution. Toutefois, celle concernant l'autorisation d'exploitation des terrains hors lotissement n'a pas encore connu un début d'application faute d'approbation par l'autorité de tutelle.

## **D. LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

La situation financière de la commune de Pâ durant l'année budgétaire 2020 a été tributaire de la maladie à coronavirus (Covid 19) qui a induit une revue à la baisse de toutes les prévisions de recettes et de dépenses. Pour ce qui est de ce point, la commune de Pâ se porte globalement bien nonobstant les difficultés liées à la mobilisation de ressources propres. C'est état des faits s'explique par l'incivisme fiscale.

La situation financière de la commune au titre de l'année 2020 se présente comme suit :

### Fonctionnement

<b>Recettes</b>	<b>83 708 951</b>	<b>85,99%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>55 476 557</b>	<b>56,99%</b>
<b>Excédent</b>	<b>28 232 394</b>	

### Investissement

<b>Recettes</b>	<b>143 857 483</b>	
-----------------	--------------------	--

		<b>184,39%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>85 227 306</b>	<b>109,24%</b>
<b>Excédent</b>	<b>58 630 177</b>	

Au vu de ce qui précède le taux de recouvrement des recettes de fonctionnement et d'investissement en 2020 est très satisfaisant et partant la situation financière de la commune est excédentaire.

### **E. PERSPECTIVES**

La commune, pour l'amélioration des conditions de vie de sa population, est à la recherche de financement pour la réalisation des projets qui lui tiennent à cœur.

Il s'agit de :

- ✓ la construction de nouveaux locaux pour le CSPS de Kopoïe qui est dépassé;
- ✓ l'érection du CSPS de Pâ en Centre Médical
- ✓ l'ouverture des pistes rurales Hèrèdougou-Yamané, Boro-Yamané ;
- ✓ la poursuite de l'électrification solaire des CSPS et des écoles de la commune de Pâ ;
- ✓ la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe au Lycée départemental de Pâ.
- ✓ La réalisation de nouveaux forages au profit de la population.

Pâ, le 04 Mars 2021

Le Maire

**N. Christine Salimata BONOU/TIANOU**  
*Médaillée d'honneur des collectivités locales*